

CONTRAT DE VILLE COMMUNAUTAIRE DU PAYS D'AIX 2015 - 2020

**Livret 6 : Les conventions d'application du Contrat de Ville
et l'annexe financière**

Table des matières

A) Les conventions d'application territoriale.....	4
B) La convention intercommunale de mixité sociale.....	4
C) Les chartes d'engagement réciproques entre l'Etat, la CPA, et les bailleurs sociaux	5
D) Le Pacte de solidarité financière et fiscale	5
E) Le protocole de préfiguration des OIR	5
F) Annexe financière.....	6

Le présent Contrat de Ville fixe les orientations stratégiques et opérationnelles pour les 6 années à venir, pour l'ensemble des territoires. La mise en place de l'ensemble de la stratégie du Contrat repose sur différents leviers, dont certains seront appelés à être approfondis à l'avenir.

La CPA et ses partenaires ouvrent ainsi la possibilité d'affiner, durant les prochaines années, les dispositions cadres du Contrat.

Les conventions d'application territoriales seront annexées dans un second temps au Contrat de Ville. La maquette financière, présentée dans ce livret constitue un document provisoire et évolutif, qui sera ajustée au cours du temps en fonction des engagements de chacun des partenaires.

A) Les conventions d'application territoriale

Conformément aux principes développés précédemment, le dispositif Contractuel établi à l'échelle communautaire ouvre la voie à d'éventuelles déclinaisons locales, visant à affiner les objectifs opérationnels aux spécificités d'une commune ou d'un quartier.

Le principe de déclinaison à l'échelle d'un territoire dans le cadre d'une convention d'application doit permettre de :

- ✓ Définir des actions s'inscrivant dans un cadre opérationnel adapté à la réalité des territoires
- ✓ Adapter des dispositions du Contrat de Ville communautaire au réseau d'acteur local
- ✓ Transcrire les objectifs du Contrat de Ville communautaire dans les dispositifs pilotés à l'échelle des communes lorsque cela s'avère pertinent

La définition et la mise en œuvre des conventions d'application territoriale relève de la responsabilité et de la volonté des communes. L'exercice doit nécessairement s'inscrire dans le cadre du Contrat de Ville communautaire, en garantissant la cohérence des orientations fixées entre niveaux communautaires et communal.

Le comité de pilotage communautaire est garant de cette cohérence.

B) La convention intercommunale de mixité sociale

En lien direct avec les principes de la loi du 21 février 2014, la CPA et ses partenaires entendent développer, dans la continuité du Contrat de Ville, des objectifs en matière de mixité sociale en visant à un plus fort équilibre entre les territoires, en agissant sur les attributions de logements locatifs sociaux.

Cette démarche s'inscrira dans le cadre des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement, qui réunira l'ensemble des parties-prenantes concernées (représentants de l'Etat, des villes, des Départements, les bailleurs, les collecteurs de la PEEC). L'installation de la CIL, dans la continuité de l'adoption du PLH communautaire, marquera ainsi le temps de lancement de ces travaux.

C) Les chartes d'engagement réciproques entre l'Etat, la CPA, et les bailleurs sociaux

La signature du Contrat de Ville par l'ensemble des bailleurs disposant d'un patrimoine situé sur les quartiers Politiques de la Ville témoigne de leur engagement en faveur de l'amélioration du cadre de vie à l'échelle des quartiers et de la qualité du service rendu en direction des locataires.

Afin de définir précisément les actions engagées par chaque bailleur sur les territoires concernés et justifier l'emploi des moyens liés à l'abattement de TFPB, les bailleurs partenaires définiront sur l'ensemble de la période de mise en œuvre du Contrat des programmes d'actions et chartes partagées avec l'Etat, la CPA et les communes.

Les conventions et chartes en vigueur et celles à venir, sont donc liées à la mise en place du Contrat de Ville.

D) Le Pacte de solidarité financière et fiscale

Un des attendus liés à la mise en place du Contrat de Ville au niveau de la CPA est la définition, à terme, d'une démarche de solidarité fiscale et financière et de péréquation tenant compte des enjeux de compensation, de mutualisation et de transfert, de déploiement des fonds de concours et fonds de péréquation.

Cette démarche visant à l'élaboration d'un Pacte de solidarité financière et fiscale sera ainsi amenée à être engagée durant la première année de mise en œuvre du Contrat.

E) Le protocole de préfiguration des OIR

Pilier Cadre de vie et rénovation urbaine																																															
Orientations	VILLE	DDTM		ANRU		ARS		DDCS		DIRECCTE		EDUCATION NATIONALE		JUSTICE		CPA		AIX EN PROVENCE		GARDANNE		PERTUIS		VITROLLES		REGION		CONSEIL DEPARTEMENTAL 13		CONSEIL DEPARTEMENTAL 84		CDC		CAF DES BOUCHES DU RHONE		CAF DE VAUCLUSE		BAILLEURS		Total Prévisions 2015 en €	Total Réalisé 2015 en ETP	Observations					
		Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP												
Renforcer l'ouverture des quartiers la mobilité des habitants	AIX EN PROVENCE																																									0 €	0				
	GARDANNE																																										0 €	0			
	PERTUIS																																										0 €	0			
	VITROLLES																									2 160 689 €																2 160 689 €	0				
Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées / augmenter la diversité de l'habitat	AIX EN PROVENCE																																										0 €	0			
	GARDANNE																																											0 €	0		
	PERTUIS																																											0 €	0		
	VITROLLES																																											0 €	0		
Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers	AIX EN PROVENCE																																											0 €	0		
	GARDANNE																																												0 €	0	
	PERTUIS																																											0 €	0		
	VITROLLES																																											0 €	0		
Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique	AIX EN PROVENCE																																												0 €	0	
	GARDANNE																																												0 €	0	
	PERTUIS																																											0 €	0		
	VITROLLES																																											0 €	0		
TOTAL VOLET PROJET URBAIN	0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		2 160 689 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €	2 160 689 €	0				

Pilier Cadre de vie et rénovation urbaine																																																								
Observations	VILLE	DOFM	DREAL		ANRU		ANAH		ARS		DDCS		DIRECCTE		EDUCATION NATIONALE		JUSTICE		CPA		AIX EN PROVENCE		GARDANNE		PERTUIS		VITROLLES		REGION		CONSEIL DEPARTEMENTAL 13		CONSEIL DEPARTEMENTAL B4		CDC		CAF DES BOUCHES DU RHONE		CAF DE VAUCLUSE		BALLEURS		Total Prévisions 2015 en €	Total Réalisés 2015 en €	Observations											
		Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP												
	PROJET URBAIN - LES DYNAMIQUES COMMUNALES																																																							
	AIX EN PROVENCE																																																							
	GARDANNE																																																							
	PERTUIS																																																							
	VITROLLES																																																							
	AIX EN PROVENCE	DEVELOPPEMENT ACCESION SOCIALE (F.L.S.) - Prêts conventionnés - (P.B.L.A.) - TVA exonérée dans les quartiers prioritaires et ANRU (ou à moins de 500m) DEVELOPPEMENT LOGEMENT LIBRE - Dispositifs fiscaux (Pinel / Services Fiscaux) DEVELOPPEMENT PARC LOCATIF SOCIAL - BOP 135 uniquement pour opérations PLU et prévues par ancêtre programmation CDC (résultats, personnes âgées et/ou handicapées programmation régionale en cours (F&D) sur quartiers >35 % LLS - opérations bailleurs TFPB) - Prêts bonifiés CDC (grants à finalisation - Eco-prêt logement social) - TVA 5,5 % pour travaux rénovation travaux sociaux (travaux économie d'énergie) - Abattement 30 % TP B (2015 - Lb en 2016) (2016) quartiers QPV)																																																						
	GARDANNE																																																							
	PERTUIS																																																							
	VITROLLES	REHABILITER LE PARC LOCATIF SOCIAL - Cadre des CLUS : Intégration de la réhabilitation de parc social dans futurs contrats 2017 (en attente instructions sur nouvelle génération CLUS)																																																						
	AIX EN PROVENCE	REHABILITER LE PARC LOCATIF PRIVE - Aide à la lutte contre la précarité énergétique dans le parc privé pour travaux de réhabilitation énergétique en complément des aides de l'ANAH - Prestations PPE + Subvention SF par les Compagnons Bâtisseurs Financement de la CPLD																																																						
	GARDANNE																																																							
	PERTUIS	LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET PRECARITE - BOP 135 sous articles 03.01 contre l'insalubrité et 03.02 contre le plomb																																																						
	VITROLLES																																																							
	AIX EN PROVENCE	Financement des travaux Pinel pour le bruit - Subvention à la création ou à l'équipement des espaces publics ANRU - famille 6 et famille 8 - Prises en compte les patrimoniers culturels - Subvention ANRU et DRAC (à confirmer)																																																						
	GARDANNE	REINFORCER LES IMPLANTATIONS COMMERCIALES DANS LES QPV - FISAC																																																						
	PERTUIS																																																							
	VITROLLES																																																							
	TOTAL VOLET PROJET URBAIN																																																							

Pilier Emploi et Développement Economique																																													
Orientations	Axes prioritaires	VILLE	DDTM		ANRU		ARS		DDCS		DIRECCTE		EDUCATION NATIONALE		JUSTICE		CPA		AIX EN PROVENCE		GARDANNE		PERTUIS		VITROLLES		REGION		CONSEIL DEPARTEMENTAL 13		CONSEIL DEPARTEMENTAL B4		CDC		CAF DES BOUCHES DU RHONE		CAF DE VAUCLUSE		BAILLEURS		Total Prévisions 2015 en €	Total Réalisé 2015 en ETP	Observé en €		
			Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisions el 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP									
1-Le développement de l'économie, de la création d'activités et de l'économie sociale et solidaire	1-1 Améliorer la lisibilité et la complémentarité des outils existants en matière d'aide à la création	AIX EN PROVENCE																																								0 €	0		
		GARDANNE																																									0 €	0	
		PERTUIS																																										0 €	0
		VITROLLES																																									0 €	0	
	1-2 Accompagner l'activité économique des structures de l'économie sociale et solidaire	AIX EN PROVENCE																																										0 €	0
		GARDANNE																																										0 €	0
		PERTUIS																																										0 €	0
		VITROLLES																	20 000 €									15 000 €															35 000 €	0	
	1-3 Soutenir l'émergence d'activités économiques numériques	AIX EN PROVENCE																																										0 €	0
		GARDANNE																																										0 €	0
		PERTUIS																																									0 €	0	
		VITROLLES																																									0 €	0	
	1-4 Accueillir des activités économiques au sein des quartiers	AIX EN PROVENCE																	20 000 €																									20 000 €	0
		GARDANNE																																										0 €	0
		PERTUIS																																										0 €	0
		VITROLLES																	60 000 €									2 000 €																62 000 €	0
2-Le soutien au tissu économique de proximité	2-1 Promouvoir et valoriser l'offre commerciale et les activités économiques	AIX EN PROVENCE																																									0 €	0	
		GARDANNE																																									0 €	0	
		PERTUIS																																									0 €	0	
	2-2 Mettre en cohérence l'offre commerciale dans un environnement concurrentiel	AIX EN PROVENCE																																									0 €	0	
		GARDANNE																																									0 €	0	
		PERTUIS																																									0 €	0	
3- Déployer une démarche de prospective emploi formation	3-1 Maîtriser au niveau communautaire les outils de la prospective emploi formation	AIX EN PROVENCE																																									0 €	0	
		GARDANNE																																									0 €	0	
		PERTUIS																																									0 €	0	
		VITROLLES																																								0 €	0		
	3-2 Assurer un lien étroit entre commande de formation et besoins des territoires	AIX EN PROVENCE																																									0 €	0	
		GARDANNE																																									0 €	0	
		PERTUIS																																								0 €	0		
	3-3 Optimiser et faciliter la prescription vers les dispositifs	AIX EN PROVENCE																																									0 €	0	
		GARDANNE																																									3 460 €	0	
																																										0 €	0		
																																											4 500 €	0	

Pilier Emploi et Développement Economique

Orientations	Axes prioritaires	VILLE	DDTM		ANRU		ARS		DDCS		DIRECCTE		EDUCATION NATIONALE		JUSTICE		CPA		AIX EN PROVENCE		GARDANNE		PERTUIS		VITROLLES		REGION		CONSEIL DEPARTEMENTAL 13		CONSEIL DEPARTEMENTAL 84		CDC		CAF DES BOUCHES DU RHONE		CAF DE VAUCLUSE		BAILLEURS		Total Prévision 2015 en €	Total Réalisé 2015 en ETP	Observé 2015			
			Prévision 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévision 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévision 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévision 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévision 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévision 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévision 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévision 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévision 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévision 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévision 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévision 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévision 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévision 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévision 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévision 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévision 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP										
4- Structurer le lien avec les entreprises	4-1 Valoriser les métiers sur les secteurs en tension en direction des demandeurs	AIX EN PROVENCE																																							0 €	0				
		GARDANNE																																								0 €	0			
		PERTUIS																																								0 €	0			
		VITROLLES																									4 000 €															4 000 €	0			
	4-2 Développer à l'échelle communautaire, une coordination des acteurs du service public de l'emploi et des acteurs en charge du lien avec les entreprises	AIX EN PROVENCE																																									0 €	0		
		GARDANNE																																										0 €	0	
		PERTUIS																																									0 €	0		
		VITROLLES																																									0 €	0		
5- Pérenniser et amplifier le développement des clauses sociales	5-1 Poursuivre le développement des clauses sociales et mesurer l'évolution des impacts sur les territoires en matière de déploiement des clauses	AIX EN PROVENCE																																									0 €	0		
		GARDANNE																																									0 €	0		
		PERTUIS																																									0 €	0		
		VITROLLES																										5 400 €															5 400 €	0		
6- Développer l'offre insertionnelle et des mesures d'accompagnement socio-professionnel	6-1 Valoriser les métiers sur les secteurs en tension en direction des demandeurs	AIX EN PROVENCE																12 000 €																									12 000 €	0		
		GARDANNE																																										0 €	0	
		PERTUIS																																									0 €	0		
		VITROLLES																										8 300 €															8 300 €	0		
	6-2 Développer, à l'échelle communautaire, une coordination des acteurs du service public de l'emploi et des acteurs en charge du lien avec les entreprises	AIX EN PROVENCE																																										0 €	0	
		GARDANNE																	10 000 €																									10 000 €	0	
		PERTUIS																	69 000 €																								69 000 €	0		
		VITROLLES																		65 000 €									25 000 €														90 000 €	0		
TOTAL PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			0 €	0	256 000 €	0	0 €	0	3 460 €	0	0 €	0	64 200 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	323 660 €	0 €																

Pilier Cohésion sociale

Orientations	Axes prioritaires	VILLE	DDTM		ANRU		ARS * Montants qui concernent l'inégalité des territoires		DDCS (13 et 84)		DIRECCTE		EDUCATION NATIONALE		JUSTICE		CPA		AIX EN PROVENCE		GARDANNE		PERTUIS		VITROLLES		REGION		CONSEIL DEPARTEMENTAL 13		CONSEIL DEPARTEMENTAL 84		CDC		CAF DES BOUCHES DU RHONE		CAF DE VAUCLUSE		BAILLEURS		Total Prévisionnel 2015 en €	Total Réalisé 2015 en ETP	Observations		
			Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP									
VOLET PREVENTION DE LA DELINQUANCE																																													
1-Définir une stratégie de prise en charge des jeunes confrontés à l'exclusion scolaire	2-1 Structurer et mettre en cohérence l'accueil des exclus	AIX EN PROVENCE																10 000 €																						10 000 €	0				
		GARDANNE																																							0 €	0			
		PERTUIS																							3 000 €																3 000 €	0			
		VITROLLES																		2 800 €																					2 800 €	0			
2-Développer des actions convergentes en matière de médiation et de prévention	2-1 Renforcer et pérenniser la médiation sociale dans les quartiers	AIX EN PROVENCE																																							0 €	0			
		GARDANNE																		15 000 €				3 586 €																	18 586 €	0			
		PERTUIS																																							0 €	0			
	VITROLLES																		37 000 €								45 896 €	1												82 896 €	1				
	2-2 Développer des outils d'animation de coordination de la médiation	AIX EN PROVENCE																																								0 €	0		
		GARDANNE																																								0 €	0		
PERTUIS																																								0 €	0				
VITROLLES																			2 800 €																					2 800 €	0				
3-Déployer de manière cohérente des actions de prévention de la récidive	3-1 Développer l'accompagnement des publics les plus exposés au risque de récidive	AIX EN PROVENCE																																								0 €	0		
		GARDANNE																																								0 €	0		
		PERTUIS																																							0 €	0			
		VITROLLES																										5 000 €														5 000 €	0		
4-Renforcer les démarches d'animation préventive et d'accompagnement des jeunes vers l'insertion	4-1 Développer les dispositifs d'animation préventive	AIX EN PROVENCE																	3 000 €																							3 000 €	0		
		GARDANNE																		773 €																						773 €	0		
		PERTUIS																																							0 €	0			
		VITROLLES																										20 500 €														20 500 €	0		
	4-2 Assurer l'accompagnement des jeunes vers les démarches d'insertion	AIX EN PROVENCE																		6 200 €																							6 200 €	0	
		GARDANNE																		2 813 €																							2 813 €	0	
		PERTUIS																																									11 000 €	0	
		VITROLLES																																									12 000 €	0	
5-Structurer et appuyer les démarches en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes	5-1 Renforcer les dispositifs existants pour favoriser l'accès des publics cibles	AIX EN PROVENCE																	759 687 €																							802 785 €	0		
		GARDANNE																																									32 220 €	0	
		PERTUIS																																								4 600 €	0		
		VITROLLES																																								24 800 €	0		
TOTAL VOLET PREVENTION DE LA DELINQUANCE			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	186 604 €	0 €	3 586 €	135 500 €	87 896 €	1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 185 273 €	1							
TOTAL PILIER COHESION SOCIALE			0 €	0 €	176 038 €	940 687 €	0 €	0 €	0 €	0 €	186 604 €	0 €	14 786 €	159 500 €	661 059 €	15	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 138 674 €	15																				

Axes transversaux																																														
VILLE	DDTM		ANRU		ARS		DDCS		DIRECCTE		EDUCATION		JUSTICE		CPA		AIX EN PROVENCE		GARDANNE		PERTUIS		VITROLLES		REGION		CONSEIL		CONSEIL		CDC		CAF DES BOUCHES DU		CAF DE VAUCLUSE		BAILLEURS		Total							
	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Observations							
Conseil Citoyen	AIX EN PROVENCE															2 000 €																								2 000 €	0					
	GARDANNE																																								0 €	0				
	PERTUIS																																								0 €	0				
	VITROLLES																2 000 €																								12 000 €	0				
Sous total conseil citoyen		0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	4 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	14 000 €	0	
Ingénierie	AIX EN PROVENCE																																									40 000 €	0			
	GARDANNE																40 000 €																									0 €	0			
	PERTUIS																																								0 €	0				
	VITROLLES																																								0 €	0				
Sous total ingénierie		0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	40 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	40 000 €	0			
Pratiques sportives	AIX EN PROVENCE															150 000 €																									150 000 €	0				
	Contrats Avenir Aix en Provence															40 000 €																									40 000 €	0				
	GARDANNE															30 000 €																									30 000 €	0				
	Contrats Avenir Gardanne															0 €																									0 €	0				
	PERTUIS															3 500 €																									63 500 €	0				
	Contrats Avenir Pertuis															10 000 €																									10 000 €	0				
	VITROLLES															40 000 €																									160 000 €	0				
Contrats Avenir Vitrolles															10 000 €																									10 000 €	0					
Sous total pratiques sportives		0 €	0	0 €	0	0 €	0	3 500 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	340 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	120 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	463 500 €	0	
Culture	AIX EN PROVENCE																																									0 €	0			
	GARDANNE																																									0 €	0			
	PERTUIS																																									0 €	0			
	VITROLLES																																									76 000 €	0			
Sous total culture		0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	76 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	76 000 €	0	
Jeunesse	AIX EN PROVENCE																																									0 €	0			
	GARDANNE																																									0 €	0			
	PERTUIS															6 000 €																									6 000 €	0				
	VITROLLES																																									190 155 €	1			
Sous total jeunesse		0 €	0	0 €	0	0 €	0	6 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	190 155 €	1	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	196 155 €	1	

Axes transversaux																																														
VILLE	DDTM		ANRU		ARS		DDCS		DIRECCTE		EDUCATION		JUSTICE		CPA		AIX EN PROVENCE		GARDANNE		PERTUIS		VITROLLES		REGION		CONSEIL		CONSEIL		COC		CAF DES BOUCHES DU		CAF DE VAUCLUSE		BAILLEURS		Total Prévisionnel 2015 en €	Total Réalisé 2015 en ETP	Observations					
	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP										
Egalité femme homme	AIX EN PROVENCE																																							0 €	0					
	GARDANNE																																								0 €	0				
	PERTUIS																					750 €																			750 €	0				
	VITROLLES																																								0 €	0				
Sous total égalité femme homme		0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	750 €	0			
Lutte contre les discriminations	AIX EN PROVENCE																																									0 €	0			
	GARDANNE																																									0 €	0			
	PERTUIS																					750 €																			750 €	0				
	VITROLLES																																									0 €	0			
Sous total lutte contre les discriminations		0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	750 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	750 €	0			
Promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République	AIX EN PROVENCE																																									0 €	0			
	GARDANNE																																										0 €	0		
	PERTUIS							18 000 €															22 000 €																			40 000 €	0	Financement non révisé pour l'exercice 2015		
	VITROLLES																																									0 €	0			
Sous total Promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République		0 €	0	0 €	0	0 €	0	18 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	22 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	40 000 €	0			
Réinscription des ménages précaires dans un parcours social	AIX EN PROVENCE																																									0 €	0			
	GARDANNE																																									0 €	0			
	PERTUIS																																									0 €	0			
	VITROLLES																																									0 €	0			
Sous total Réinscription des ménages précaires dans un parcours social		0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0	0	
TOTAL AXES TRANSVERSAUX		0 €	0	0 €	0	0 €	0	27 500 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	384 000 €	0	0 €	0	0 €	0	23 500 €	0	396 155 €	1	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	831 155 €	1			

MAQUETTE FINANCIERE GLOBALE 2015

VILLE	ACSE		DOTM		ANRU		ARS		DDCS		DIRECTE		EDUCATION NATIONALE		JUSTICE		CPA		AIX EN PROVENCE		GARDANNE		PERTUIS		VITROLLES		REGION		CONSEIL DEPARTEMENTAL 13		CONSEIL DEPARTEMENTAL 84		CDC		CAF DES BOUCHES DU RHONE		CAF DE VAUCLUSE		BAILLEURS		Total Prévisionnel 2015 en €	Total Réalisé 2015 en ETP	Observé							
	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP														
PILIER COHESION SOCIALE																																																		
Sous Total réussite éducative			0	0	0	0	0	0	3000	0	0	0	0	647705	0	0	0	0	466300	0,75	11000	0	24000	0	537663	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1689668	15					
Sous Total Santé			0	0	0	0	176038	0	174200	0	0	0	0	0	0	0	0	10700	0	200	0	0	0	35500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	396638	0						
Sous Total Prévention de la délinquance			0	0	0	0	0	771087	0	0	0	0	0	0	0	0	186604	0	83000	0	3586	0	135500	0	87896	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1268273	1						
Total Pilier Cohésion sociale			0	0	0	0	176038	0	948887	0	0	0	0	647705	0	0	0	186604	0	560000	0,75	14786	0	195900	0	661059	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3354579	16						
PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE																																																		
Total Pilier Emploi et développement économique			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	256000	0	53000	0	3400	0	0	0	64200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4621085	0					
PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE																																																		
Sous Total cadre de vie			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	796000	0	32000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1056519	0					
Sous Total projet urbain : les orientations communes			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2160689	0				
Total Pilier Cadre de vie et rénovation urbaine			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	796000	0	32000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3217208	0			
AXES TRANSVERSAUX																																																		
Sous Total Conseil citoyen			0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	4 000 €	0	8 000 €	0	0€	0	0€	0	10 000 €	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0	22 000 €	0			
Sous Total ingénierie			0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	40 000 €	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0	40 000 €	0			
Sous Total pratiques sportives			0€	0	0€	0	0€	0	3 500 €	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	340 000 €	0	15 500 €	0	0€	0	0€	0	120 000 €	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0	0	0	479 000 €	0			
Sous Total culture			0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	32 000 €	0	0€	0	0€	0	76 000 €	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0	0	0	108 000 €	0			
Sous Total jeunesse			0€	0	0€	0	0€	0	6 000 €	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	190 155 €	1	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0	0	0	0	196 155 €	1		
Sous Total égalité femme homme			0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	750 €	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0	0	0	0	750 €	0		
Sous Total lutte contre les discriminations			0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	750 €	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0	0	0	0	750 €	0		
Sous Total promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République			0€	0	0€	0	0€	0	42 000 €	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	22 000 €	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0	0	0	0	64 000 €	0		
Sous Total lutte contre les discriminations			0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0	0	0	0	0	0	0€	0
Total axes transversaux			0€	0	0€	0	0€	0	51 500 €	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	384 000 €	0	55 500 €	0	0€	0	23 500 €	0	396 155 €	1	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0	0	0	0	0	910 655 €	1	
TOTAL GENERAL	460 000 €		0€	0	0€	0	176 038 €	0	1 000 387 €	0	4 344 425 €	0	647 705 €	0	0€	0	1 622 604 €	0	700 500 €	0,75	18 346 €	0	183 000 €	0	3 510 622 €	16	1 200 000 €	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0€	0	0	0	0	0	0	0	13 763 527 €	16,75		

La Région propose un montant de participation global de 1 200 000 € (crédits spécifiques et valorisation du droit commun).

Pour la CPA, les cases de couleur rouge correspondent aux lignes d'investissement.

Il est joint à la maquette financière la feuille de route de la DIRECCTE des contrats de ville des Bouches du Rhône comportant un volet politiques publiques de droits commun de la DIRECCTE mobilisées sur la CPA.

Il est joint aussi la note à Mme la Préfète pour l'égalité des chances relatives au projet de contrat de ville de la CPA émanant de la DDCS des Bouches du Rhône.

***Les engagements de la Direction Départementale
de la Cohésion Sociale des Bouches du Rhône***

Remarques générales au regard du champ d'intervention de la DDCS :

Il est rappelé en préambule du document projet les trois piliers des Contrats de Ville (Cohésion Sociale, Développement Économique et Emploi, Cadre de vie et Renouvellement urbain) et les quatre priorités transversales à intégrer (Jeunesse, Égalité Femmes-Hommes, Lutte Contre les discriminations, Citoyenneté) conformément aux préconisations nationales.

Cependant, la thématique transversale « Égalité Femmes-Hommes » n'apparaît que de façon ponctuelle. Le public « Femmes » peu présent dans le diagnostic, n'est pas pris en compte dans les actions. Il serait donc souhaitable que des objectifs et des projets d'action visant le public féminin soient intégrés au contrat.

Dans le champ des politiques d'accès à l'hébergement et au logement, l'action sur l'accompagnement des publics « sans chez soi » ou mal logés doit pouvoir s'intégrer dans un travail de co-construction avec les collectivités territoriales d'outils de programmation structurants à l'échelle des territoires : le PDALHPD ou le schéma de la domiciliation par exemple à l'échelle du département.

Pour répondre à l'accompagnement des familles vulnérables, il s'agit également de rechercher les articulations possibles avec les dispositifs d'action sociale existants et situés dans les quartiers prioritaires.

S'agissant de la contribution financière de l'État, la mobilisation du BOP 177 (budget opérationnel de programme visant la lutte contre l'exclusion et l'insertion sociale principalement par l'hébergement et l'accès au logement) permet de soutenir les dispositifs dédiés aux publics les plus précaires et sans chez soi à l'échelle du département. Il s'agit notamment de développer des structures ou dispositifs d'accueil autant que possible en dehors des quartiers prioritaires.

Volet jeunesse et réussite éducative :

Dans le champ des politiques en faveur de la jeunesse, il serait intéressant que la réforme des rythmes scolaires soit évoquée et notamment l'intérêt des projets éducatifs territoriaux visant à articuler les actions éducatives pendant et hors temps scolaire, et donc une meilleure égalité des chances pour les jeunes des quartiers. La DDCS pourra accompagner les communes dans leur travail d'élaboration de PEDT et l'État est attaché à ce que toutes les communes qui ont des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville construisent un projet éducatif territorial. Les centres sociaux et les accueils collectifs de mineurs sont autant de supports de l'action éducative qu'il conviendra de mobiliser.

Les jeunes décrocheurs identifiés par l'Éducation nationale peuvent par ailleurs bénéficier de missions de service civique dans le cadre du partenariat entre l'agence du service civique et le ministère de l'Éducation nationale par recours à des missions combinées service civique / formation.

Le développement des missions de service civique en particulier dans les quartiers prioritaires peut s'effectuer dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire. Là aussi, la DDCS pourra apporter un accompagnement pour développer ce type de démarche.

Volet promotion de la pratique sportive :

La mobilisation des crédits d'équipement du CNDS (centre national de développement du sport) prévoit la possibilité de financement d'équipements structurants d'envergure locale. Pour être financés ceux-ci devront cependant répondre à deux conditions cumulatives relatives au type d'établissement et de travaux :

- les catégories d'établissements concernés : sont notamment visées les piscines en vue de favoriser l'apprentissage de la natation et les autres équipements sportifs spécialisés destinés à la pratique en club, le matériel lourd spécifique destiné à la pratique sportive fédérale.
- sont éligibles les travaux de construction d'équipements sportifs neufs et les rénovations lourdes et structurantes.

Les territoires éligibles sont notamment les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Le taux de financement potentiel du CNDS est de 20 %, celui de l'ANRU de 30 %. Il en ressort qu'il y a au moins autant d'intérêt pour les communes concernées à inscrire ce type de financement dans le cadre des projets de rénovation urbaine financés par l'ANRU.

La préparation du dossier incombe aux communes qui doivent faire diligence pour obtenir le versement des subventions. Il s'avère que des financements ont pu être « perdus » par le passé faute pour la ville d'avoir pu répondre à ces exigences.

Compte-tenu du mode de fonctionnement du CNDS, la décision étant prise au niveau national sur la base des propositions régionales sur lesquelles la DDCS s'inscrit, il n'est pas possible à ce stade de donner une estimation précise des moyens qui peuvent être consacrés à cet axe par l'État.

La mobilisation des crédits CNDS de développement des pratiques sportives :

La pratique du sport encadré en club peut mobiliser la part territoriale du CNDS dont les objectifs visent principalement la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive, à la promotion du « sport santé » et à la professionnalisation du mouvement sportif.

Les territoires prioritaires de la politique de la ville et les publics les plus éloignés du sport sont visés (public féminin, personnes en situation de handicap, etc). Les clubs qui sont investis dans les Pedit sont également et prioritairement ciblés.

Pour autant, pour pouvoir être financés, les clubs doivent répondre à un certain nombre d'exigences en termes de construction de leur projet associatif et d'élaboration de l'action à soutenir. Ils devront également être agréés et répondre aux exigences de la réglementation sportive.

L'objectif de la DDCS est de faire en sorte que 40 % des crédits du CNDS destinés aux Bouches-du-Rhône soient destinés aux quartiers prioritaires. L'enveloppe est désormais régionalisée et compte-tenu des exigences du CNDS l'atteinte de l'objectif dépendra de la capacité des clubs à obtenir des financements en répondant aux exigences requises.

L'enveloppe régionale – part territoriale – s'élève à 7 millions d'euros en 2015, les Bouches-du-Rhône ayant obtenu en 2014 environ 40% de l'enveloppe régionale. S'agissant de la professionnalisation du mouvement sportif, la DRJSCS dispose d'une dotation de 2 385 000€ dédiés aux emplois sportifs qualifiés au titre du CNDS. Les QPV sont prioritaires pour la création de ces emplois.

Volet Santé :

1-Permettre et faciliter l'accès aux droits en matière de santé

La santé et l'accès aux soins sont des objectifs essentiels pour les personnes sans-abris et précaires. S'agissant de la première étape dans la reconnaissance des droits que constitue la domiciliation, la Halte de jour Germain Nouveau est un acteur clé pour l'accès aux droits des personnes sans-abris. Elle a domicilié 1429 personnes en 2014. L'Etat soutient l'action pour **60.000€** en 2014.

Parallèlement, interviennent des partenaires actifs à Aix-en-Provence comme la Croix-Rouge Française (samu social et halte : 16.000€) et le CCAS qui gère le service d'accueil et d'orientation et une équipe mobile (90.000€), dont l'action globale prend en compte cette dimension.

Même si ces actions ne sont pas spécifiquement rattachées aux objectifs stratégiques de ce volet du contrat de ville, elles y contribuent.

Volet prévention de la délinquance

3-Déployer de manière cohérente des actions de prévention de la récidive :

Le territoire comporte un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) « Polidori » géré par l'Association Œuvre des Prisons qui s'inscrit dans la lutte contre les exclusions et plus particulièrement en faveur d'un public sortant de prison ou sous main de justice. Il est engagé dans le Protocole « violences conjugales » et dans le plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes afin de permettre l'hébergement et l'accompagnement social des auteurs présumés de violences dans l'attente de leur jugement. Il héberge en urgence et accompagne les femmes victimes quand leur maintien au domicile familial n'est pas possible.

L'Etat consacre à cet établissement en 2014 une aide de **719.687€**.

Par ailleurs, il existe un dispositif en direction des personnes placées sous main de justice dédié à l'accompagnement socio-éducatif de proximité dans l'accès au logement des sortants de prison. Il est assuré par deux postes sur le département qui travaillent en lien étroit avec les antennes du SPIP dont un sur le hors Marseille (centre de détention de Salon, Maison d'arrêt de Luynes, Maison centrale d'Arles, centre de détention de Tarascon). Ces deux postes sont rattachés au CHRS « Polidori ». ils sont financés par l'Etat à hauteur de **40.000€** par poste.

Les engagements de la DIRECCTE

Référence:

- Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Circulaire du Premier Ministre n° 5729 –SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération,
- Instruction du Premier Ministre n° 5706/SG du 26 mars 2014, relative l'animation et à la mise en œuvre des conventions d'objectifs pour les quartiers populaires entre le ministre de et les ministres concernés par la politique de la ville.
- Instruction du Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports du 15 octobre 2014, aux modalités opérationnelles des contrats de ville
- Circulaire interministérielle CAB/2015/94 DU 25 MARS 2015

La préparation des contrats de ville s'appuie sur 3 piliers :

- Un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »,
- Un pilier « cohésion sociale »,
- Un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi ».
-

Concernant son application, l'enjeu de cette nouvelle politique consiste à mobiliser de manière effective et coordonnée toutes les politiques publiques de droit commun.

// INTERVENTION DE L'UT DIRECCTE 13 EN FAVEUR DES QUARTIERS POPULAIRES

L'UT DIRECCTE 13 propose de mettre en place une stratégie d'intervention spécifique « politique de ville ».

Cette stratégie s'organise autour de 3 axes principaux :

- un maillage départemental interne à la DIRECCTE ;
- une mobilisation des crédits de droit commun au profit des quartiers prioritaires ;
- un dispositif de pilotage et de suivi des mesures mobilisées en direction des publics prioritaires

L'action publique en faveur de l'emploi et du développement économique vise à réduire de moitié sur la durée du contrat de ville l'écart du taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et les autres territoires, notamment pour les jeunes.

L'objectif de cette action publique consiste à :

- promouvoir l'offre de travail, par le soutien aux acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire,
- lever les freins d'accès à l'emploi, marchand en priorité, notamment pour les jeunes et les femmes.

Aujourd'hui, et plus spécifiquement sur le territoire des Bouches-du-Rhône, les communes retenues au sein de la nouvelle géographie prioritaires sont les suivantes :

- CA d'Arles – Crau -Camargue – Montagnette : Arles, Tarascon,
- CA du Pays d'Aix-en-Provence : Aix-en-Provence, Vitrolles, Gardanne (commune entrante)
- CA du Pays d'Aubagne et de l'Étoile (CAPAE) : Aubagne
- CA du Pays de Martigues : Port-de-Bouc, Martigues
- CA Rhône Alpilles Durance : Châteaurenard, Orgon (communes entrantes)
- CA Salon – Étang de Berre – Durance (Agglopolé Provence) : Berre-l'Étang, Salon-de-Provence
- CU de Marseille Provence Métropole : Marseille, Marignane, Septèmes-les-Vallons
- San Ouest-Provence : Istres, Miramas, et port St Louis du Rhone en territoire de veille
- La Ciotat : Territoire de veille active

II/ METHODOLOGIE :

Au plan départemental, le groupe de travail « **développement de l'activité économique et de l'emploi** » des Bouches Du Rhône propose une méthodologie permettant d'orienter la rédaction des futurs contrats de ville, elle reprend les points suivants :

Composition du groupe de travail :

- Pôle Emploi
- Mission Locale
- Caisse des dépôts
- Maison de l'emploi
- Personnes ressources politique de la ville dans les sous-préfectures
- PLIE
- La chargée de mission de la PEDEC en lien avec l'emploi
- CAP emploi
- DRDFE
- EPIDE

1. État des lieux des différents dispositifs existants en matière d'emploi (objectifs généraux).
2. Déclinaison des objectifs généraux présents dans les conventions interministérielles.
3. Formalisation des objectifs généraux susceptibles d'être intégrés dans les prochains contrats de ville.
4. Liste des différents diagnostics, études disponibles sur les différents territoires (ressources documentaires).
5. Représentation de la DIRECCTE pour l'élaboration des contrats de ville

1. État des lieux des différents dispositifs et actions existants en matière d'emploi et de Développement économique

1.1 Offre de services pour l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi

➤ **Les mesures et dispositifs de droit commun gérés par la DIRECCTE mobilisables au titre des contrats de ville relèvent de 3 Budgets Opérationnels de Programme (BOP)**

- BOP 102 « accès et retour à l'emploi »,
 - BOP 103 « accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »,
- Structures à mobiliser pour la prescription et l'orientation des publics issus des quartiers prioritaires de la ville (QPV)
 - Pôle Emploi (agences spécialisées)
 - Mission locale
 - Cap Emploi / Les entreprises adaptées
 - PLIE
 - EPIDE
 - SIAE
 - École de la deuxième chance
 - Outils et dispositifs de droit commun
 - CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion pour l'IAE)
 - Contrats aidés (CUI-CAE / CUI-CIE contrat starter)
 - Emplois d'avenir (Marchand et Non Marchand)
 - Garantie Jeune là où elle est mise en place
 - Accompagnement Mission Locale
 - Les dispositifs « deuxième chance » : EPIDE, Ecole de la deuxième chance, Formation 2ème Chance (porté par l'AFPA – Comité Interministériel des Villes)
 - Parrainage
 - Formation des demandeurs d'emplois (CR et Pôle emploi)
 - Alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage)
 - Dispositifs favorisant la mobilité des publics (plate-forme de mobilité)
 - Outils mobilisables via un appel à projet
 - Club ambition (jeune et senior)

1.2 Offre de services pour l'accompagnement du développement économique

- Structures à mobiliser en faveur du développement économique au sein des QPV
 - CDC
 - Les opérateurs de NACRE (Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise dispositif transféré à la région en 2016)
 - Maison de l'Emploi
 - Les chambres consulaires
 - PLIE (facilitateurs de clauses)
 - Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GIEQ)
 - SIAE
- Outils et dispositifs de droit commun
 - Développer l'implantation des structures d'insertion par l'activité économique au sein des QPV
 - Clauses sociales
 - Charte entreprises et quartiers
 - GPECT
 - FGIF (Fonds de garantie à l'initiative des femmes)
 - Promotion du FISAC / Epareca
 - Service d'amorçage de projet

- CDC : prêts bonifiés pour le logement

2. Déclinaison des objectifs généraux présents dans les conventions interministérielles

2.1 Convention d'objectifs entre le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue sociale et le ministère délégué à la ville

- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises pour les résidents des quartiers prioritaires. Cela se concrétise par une forte mobilisation des demandeurs NACRE (5,5% des bénéficiaires résident actuellement en ZUS et l'objectif est de doubler ce chiffre).
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification (Alternance, EPIDE, E2C).
- S'assurer que les résidents des quartiers, et en particulier les jeunes, puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi: ex CIVIS objectif de 20% des jeunes résidant en ZUS parmi les bénéficiaires d'ici 2015, aujourd'hui 14,6%.
- Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des ZUS : ex Emplois d'avenir objectif de 30 % de bénéficiaires résidant en ZUS en 2014 ; 12 % de ZUS pour les CUI secteur marchand et 13 % secteur non marchand.

2.2 Convention d'objectifs entre le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre délégué à la ville et pôle emploi

- Assurer la présence des services de Pôle Emploi dans les quartiers prioritaires (points de contacts : réseau de proximité, relais pôle emploi, permanences et/ou réalisation de services).
- Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle Emploi aux besoins des quartiers prioritaires de la ville: mobilisation et adaptation des aides au regard des spécificités du territoire / mise en œuvre d'actions partenariales avec le CG et les CCAS / favoriser le recrutements de résidents des quartiers prioritaires par les entreprises.
- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et mettre en œuvre les dispositifs spécifiques à leur profit (objectif précis pour les emplois d'avenir, les emplois aidés, l'IAE...).

2.3 Convention d'objectifs entre le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation et le ministre délégué auprès du ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville

- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire : Mobilisation du SG-SIV (ONZUS), de la DGCS (MIESES), de l'Acse, de l'observatoire national de l'économie sociale et solidaire et de la DARES. Sollicitation des têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les quartiers prioritaires pour l'état des lieux des soutiens budgétaires nationaux et territoriaux.

- Créer de l'activité dans les quartiers prioritaires par un développement des structures d'insertion par l'activité économique et des clauses d'insertion (nombre d'emplois créés dans les quartiers prioritaires par les SCOP et SCIC et nombre d'emploi QPV dans les SIAE).
- Soutenir l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux emplois de l'ESS.
- Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers (Citélab).

2.4 Convention d'objectifs entre le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme et le ministre délégué à la ville

- Promouvoir la formation et l'alternance dans le secteur de l'artisanat auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires / renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires à la création et au développement d'entreprises artisanales.
- Renforcer les implantations commerciales dans les quartiers prioritaires (renforcer la mobilisation du FISAC et d'Epareca) et mobiliser le réseau des chambres de commerces et d'industrie.

2.5 Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires entre l'État et la caisse des dépôts

- Accompagnement des projets de renouvellement urbain (PNRU, NPNRU, soutien aux politiques publiques en faveur de l'habitat privé, clauses d'insertion).
- Accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires: soutien à la création et au développement d'activités (Citélab, service d'amorçage de projet).
- Développement économique et transition énergétique: développement numérique des quartiers, rénovation énergétique.

2.6 Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires entre le ministère des droits des femmes et le ministre délégué à la ville

- Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les contrats de villes comporteront obligatoirement un volet « égalité entre les femmes et les hommes » avec des objectifs sexués déterminés pour chaque objectif, sous réserve de la disponibilité des indicateurs.
- Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers (mobiliser le Fonds de Garantie pour l'Initiative des Femmes FGIF et vérifier que les clauses d'insertion bénéficient davantage aux femmes des quartiers).

➤ S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes en s'appuyant sur le centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNIDFF).

3. Formalisation des objectifs généraux

L'objectif du contrat de ville « volet emploi et développement économique » consiste à réduire de moitié l'écart du taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, et plus particulièrement au bénéfice des jeunes.

- Faciliter l'accès aux services publics de l'emploi pour les publics issus des Quartiers Prioritaires de la Ville
- Garantir une mobilisation des politiques publiques de l'emploi en faveur des publics issus des QPV
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification et de formation dans les QPV
- Favoriser le développement de l'activité économique et la création d'entreprises dans les quartiers

4. Liste des différents diagnostics et études disponibles (ressources documentaires)

4.1 Diagnostics généraux

- Diagnostic général sur l'IAE (décembre 2013).
- Document de travail sur la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes (cycle de qualification sur les contrats de ville en Bouches-du-Rhône
- Enjeux emploi «La discrimination» MDE 2013
- Diagnostic sur l'emploi des femmes MDE 2012
- Enjeux emploi « Mobilité » et les actes de la dernière journée « Mobilité 2.0 » organisée le 19 septembre 2013 dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité. MDE

4.2 Diagnostics territoriaux

- CA d'Arles – Crau -Camargue – Montagnette :
- CA du Pays d'Aix-en-Provence :
 - Territoires et qualifications : analyse de la relation formation/emploi sur la zone d'emploi d'Aix en Provence (ORM février 2013)
 - Regards croisés : l'économie d'Aix en Provence (décembre 2011)
- CA du Pays d'Aubagne et de l'Étoile (CAPAE) :
- CA du Pays de Martigues :
- CA Rhône Alpilles Durance :
- CA Salon – Étang de Berre – Durance (Agglopoie Provence) :
 - Territoires et qualifications : analyse de la relation formation/emploi sur la zone d'emploi de Salon de Provence (ORM février 2013)
- CU de Marseille Provence Métropole :
 - Territoire et qualifications : analyse de la relation formation-emploi sur la zone d'emploi Marseille Aubagne (ORM 2013)
 - Portrait de Territoire Nord (13ème au 16ème arrondissements) MDE
 - Portrait de Territoire grand Sud Huveaune (du 9ème au 12ème arrondissements) MDE
 - Diagnostic « Situation et évolution de la filière Bâtiment et Travaux Publics du territoire de la MDEM »
- San Ouest-Provence :
 - Étude et état des lieux de l'IAE (2012),
 - Diagnostic territorial 2012/2013 réalisé par la MDE

- Diagnostic territorial emploi/insertion Ouest Provence réalisé par le PLIE 2014
- - état des lieux de la précarité réalisé en 2011 et réactualisé en 2013, *Observatoire Ouest Provence*, diaporama territorial réalisé 2012 pour le territoire Ouest Provence, *Observatoire Ouest Provence*, valorisation des actions de Ouest Provence en matière de cohésion sociale réalisé en 2011 et réactualisé en 2013
- Étude action pour le développement industriel de l’Ouest Etang de Berre ».2013
- Pôle emploi- Direction territoriale Bouches du Rhône

5. Représentation de l’État (DIRECCTE) pour l’élaboration des contrats de ville

- Animateur des réunions internes aux services de l’État volet «emploi et développement économique» et représentant de la DIRECCTE: Marie-Christine Oussedik
- Référent Politique de la ville : Fabienne Hoffmeyer
- Référents par territoire :
 - CA d’Arles – Crau -Camargue – Montagnette : Franck Bianco
 - CA du Pays d’Aix-en-Provence : Catherine Prost-Balique
 - CA du Pays d’Aubagne et de l’Étoile (CAPAE) : Dominique Sicre
 - CA du Pays de Martigues : Thibaut Degatier
 - CA Terre de Provence : Franck Bianco
 - CA Salon – Étang de Berre – Durance (Agglopolo Provence) : Catherine Prost-Balique
 - CU de Marseille Provence Métropole : Marie-Christine Oussedik et Dominique Bex
 - San Ouest-Provence : Thibaut Degatier

III/ PILOTAGE ET DE SUIVI DES MESURES ET DISPOSITIFS MOBILISES EN FAVEUR DES QUARTIERS

Il s’agira de s’appuyer d’une part sur les tableaux de bord nationaux disponibles, les données régionales sur le volet jeunes.

Parmi les indicateurs, on retiendra ceux qui pourraient être actualisés de façon régulière permettant ainsi de mesurer l’évolution de la part des publics des quartiers prioritaires dans les dispositifs de droit commun.

Ces outils de reporting permettront d’identifier l’évolution du taux de couverture du droit commun au profit des quartiers et de capitaliser les bonnes pratiques initiées sur l’ensemble de la région et de proposer des préconisations pour améliorer l’accompagnement des publics dans leur accès à l’emploi.

Ces indicateurs seront analysés au regard de l’évolution du poids de ces publics dans la demande d’emploi.

POLITIQUES PUBLIQUES DE DROITS COMMUN DE LA DIRECCTE MOBILISEES SUR LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DU PAYS D’AIX

Dans le cadre du Contrat de Ville de la Communauté du Pays d’Aix les priorités de l’Etat au titre du volet « développement de l’activité économique et de l’emploi », qui ont été définies par l’Unité

Territoriale de la DIRECCTE, ont été reprises dans les six orientations et les axes proposés dans le document support du contrat de ville.

Pour la DIRECCTE, l'objectif principal est la réduction des écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et l'agglomération. La politique de la ville doit s'assurer aussi de l'égalité entre les territoires en favorisant la création d'activité, la mixité fonctionnelle, la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale. Des priorités transverses dont l'égalité femmes-hommes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations doivent être prises en compte pour y répondre.

Plusieurs objectifs généraux avec des objectifs spécifiques en matière d'emploi et de développement économique ont été définis dans la feuille de route départementale.

Ces objectifs sont à décliner en prenant en compte les éléments et caractéristiques d'un environnement socio-économique favorable qui est celui de la Communauté du Pays d'Aix.

Sans revenir sur les éléments de contexte, il faut préciser que les publics issus des quartiers prioritaires des quatre villes les plus importantes de l'agglomération doivent pouvoir bénéficier des opportunités en termes d'emploi durable proposées par les entreprises des différentes zones d'activités, dont celles du Pôle d'Activités du Pays d'Aix qui présente des activités très diversifiées.

En effet, l'accès à l'emploi est un des enjeux principaux du pilier Emploi et Développement Economique de ce contrat de ville communautaire.

MESURES ET DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE CA du Pays d'AIX / UT DIRECCTE 13

1/ Le Pilotage du dispositif.

Renforcer Les liens entre le service public de l'emploi, les acteurs de terrains et le monde économique.

S'appuyer sur Service de l'Emploi.

Le SPED Service Public de l'emploi Départemental est le lieu de coordination de l'offre des services sur les projets impactant ou pouvant impacter les QPV. Sont associés aux acteurs du SPE, les collectivités territoriales, les partenaires économiques.

A partir de l'analyse partagée des enjeux et projets sur l'ensemble du territoire, mobiliser de façon coordonnée l'offre de service pour favoriser l'accès des habitants des quartiers prioritaires à l'emploi, notamment lors d'opérations significatives de recrutement.

2/ L'Accompagnement du public vers l'emploi, la levée des freins à la mobilité et à l'employabilité et le développement des compétences.

✚ Augmenter la part des résidents qui bénéficient d'un accompagnement des missions locales

❖ Renforcer la présence des Missions locales dans les QPV

Les missions locales de la communauté du Pays d'Aix désigneront chacune un correspondant « contrat de ville » chargé de la relation avec les partenaires locaux du contrat de ville en particulier pour améliorer l'orientation des jeunes des quartiers défavorisés qui ne viennent pas spontanément auprès d'elles.

D'autres actions pourront être mise en œuvre localement pour augmenter la part des résidents qui bénéficient d'un accompagnement des missions locales (par exemple, la présence des Missions locales dans les QPV, le renforcement du nombre de conseillers et des permanences mission locale dans les centres sociaux, des antennes QPV missions locales....).

✚ S'assurer que les leviers d'accès à l'emploi que constituent les emplois d'avenir et les contrats d'insertion bénéficient aux habitants des quartiers.

Les contrats aidés constituent un levier d'accès à l'emploi pour les publics qui en sont les plus éloignés

❖ **Contrats aidés ; Emplois d'avenir :** Les moyens importants sont affectés pour répondre notamment à la problématique des difficultés d'accès à l'emploi liés au niveau de qualification mais également pour les jeunes qualifiés (jusqu'au premier niveau de l'enseignement supérieur) qui rencontrent plus de difficultés (lieu d'habitation, manque de réseaux familial, mobilité..).

❖ **Les emplois d'avenir** qui s'adressent aux jeunes sans qualification mais également pour les habitants des quartiers prioritaires, ceux qui ont atteint le premier niveau de l'enseignement supérieur (bac+3ans). En trois ans ils permettent aux bénéficiaires d'acquérir une première expérience ainsi qu'une qualification. Ils sont majoritairement conclus dans le secteur non marchand (associations, entreprises titulaires de mission de service public...) mais s'adressent également au secteur marchand.

❖ **Les CAE/CIE ;** ils visent tous les publics éloignés de l'emploi sans distinction d'âge : demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, bénéficiaires du RSA...

Le nouveau contrat « starter » est un CIE au taux de 45% destiné aux jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion dont les jeunes en QPV peuvent bénéficier depuis la parution de l'arrêté préfectoral du 7 avril 2015.

✚ Orienter le dispositif Garantie-Jeunes au bénéfice des jeunes habitant les quartiers prioritaires (là où il est mis en place).

Ce dispositif permet aux jeunes les plus en difficulté de bénéficier d'un accompagnement renforcé, d'un appui à la levée des freins périphériques à l'emploi (santé, logement, ..) notamment par le biais d'une allocation mensuelle.

✚ Le dispositif Parrainage

Le parrainage a pour finalité de donner aux jeunes et adultes qui en sont dépourvus des référents du monde de l'entreprise : en activité ou retraités.

✚ Les dispositifs « deuxième chance » : EPIDE, Ecole de la deuxième chance, Formation 2ème Chance (porté par l'AFPA – Comité Interministériel des Villes)

3/ Les Politiques d'insertion et de développement économique

S'appuyer sur les dynamiques de projets du territoire pour développer l'emploi des habitants des quartiers prioritaires.

✚ Structurer et consolider le secteur de l'insertion par l'économique:

- Développement d'actions d'insertion en cohérence avec les opportunités conjoncturelles du territoire notamment en lien avec les projets *ANRU* (*si le territoire est retenu sur ce programme*), essentiellement par le biais de chantiers d'insertion (ACI) et d'entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), et , mobilisation des clauses sociales d'insertion.
- En parallèle faire émerger et/ou consolider des actions pérennes notamment par le biais des entreprises d'insertion en utilisant des supports dans des métiers porteurs l'objectif de l'IAE étant l'accès à l'emploi durable.
- Enfin au travers des différents outils de consolidation économiques accompagner la pérennité des structures (Dispositif Local d'accompagnement –DLA, marché mutation économique...).

✚ S'appuyer sur le programme de Gestion Prévisionnel de l'Emploi et des Compétences Territoriale (GPECT) pour favoriser l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux emplois dans les secteurs porteurs d'emploi.

Les GPECT mises en œuvre sur le territoire des Bouches du Rhône visent à définir les compétences recherchées par les entreprises sur l'ensemble des niveaux de qualifications à court et moyen terme.

Deux pistes de travail :

- Informer les différents acteurs du SPE mais également les acteurs de terrain sur les métiers porteurs.
- A partir de l'analyse des qualifications et compétences dont sont porteurs les demandeurs d'emploi définir les passerelles vers les métiers porteurs (compétences transférables).

4/ L'animation le pilotage et le suivi du Pilier Développement Economique et Emploi.

L'animation, le pilotage et le suivi de la mise en œuvre des actions, se feront dans le cadre du SPED. Les données de suivi relatives aux contrats aidés (emplois d'avenir, CAE/CIE, contrats starter), Garantie jeune, clauses sociales d'insertion dans les marchés publics et les autres mesures deuxième chance ... seront collectées et présentées dès lors que les outils de géolocalisation de chacun de ces dispositifs nous le permettra.

DIRECCTE PACA Tableau de mobilisation des crédits 2015 de l'Etat contrat de ville de la COMMUNAUTE d'agglomération DU PAYS D'AIX (premier semestre pour CAE, CIE, EAV)		
Dispositifs mobilisés.	objectif public issus des zones QPV (*) (% ou valeur absolue)	Budget
Mission Locale Convention pluriannuelle d'objectif	20%	174 698 €
Contrat d'Accompagnement à l'Emploi CAE (selon l'objectif assigné) enveloppe premier semestre	180	1 044 278 €
Contrat Initiative Emploi CIE (selon l'objectif assigné) enveloppe premier semestre	60	245 140 €
Emploi d' Avenir EAV (selon l'objectif assigné) enveloppe départementale premier semestre	104	2 194 381 €
Emplois d'avenir crédits d'accompagnement - enveloppe premier semestre		19 292 €
Garantie jeune- GJ -allocation. enveloppe départementale	31	65 889 €
Garantie jeune accompagnement.		49 386 €
Insertion par l'activité économique- IAE	51	627 641 €
Parrainage	66	8 720 €
Total		4 429 425 €

Formalisation des engagements de l'Education Nationale

La mobilisation du droit commun renforcé de l'Education nationale au service des quartiers prioritaires de la politique de la ville se traduit par la labellisation en « éducation prioritaire » REP ou REP+ (éducation prioritaire renforcée), des établissements scolaires qui y sont implantés.

Les moyens supplémentaires consacrés par le ministère de l'Education nationale à la relance de l'éducation prioritaire (352 millions d'euros au niveau national) en appui sur une cartographie renouvelée, viennent renforcer cette mobilisation au sein des nouveaux territoires de la politique de la ville.

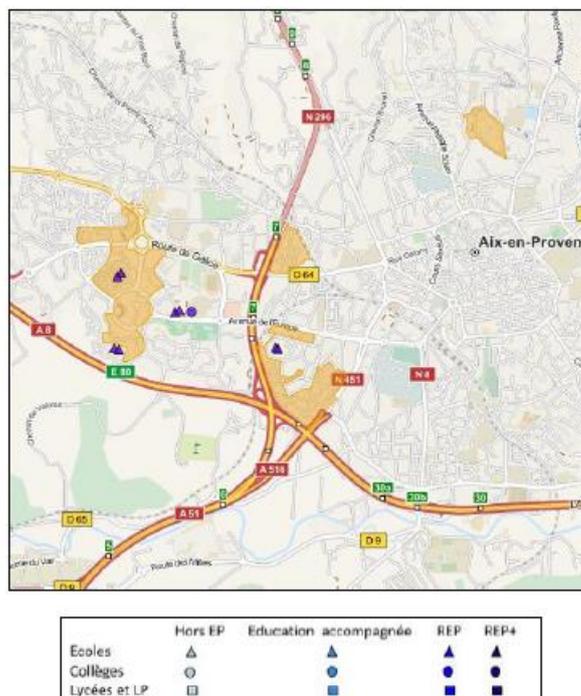
Une série d'outils permettant d'exprimer en crédits les engagements de l'Education nationale au titre des contrats de ville est en cours d'élaboration. Conformément aux préconisations du CGET, les moyens engagés sur les territoires au titre du pilier Cohésion sociale des contrats de ville sont donc exprimés ici en nombre d'équivalents temps plein (ETP).

Communauté du Pays d'Aix (2014-2015)		Aix-en-Provence	Gardanne	Vitrolles	Total EPCI
Publics ciblés (en nombre d'élèves)	Ecoles maternelles	349	324	719	1392 élèves
	Ecoles élémentaires	661	501	1057	2219 élèves
	Collèges	495	371	888	1754 élèves
Postes d'enseignants mobilisés* (en équivalents temps plein)	Maternelles REP	14	13	10	37 postes
	Maternelles REP+	0	0	19	19 postes
	Elémentaires REP	37.5	26	22.5	86 postes
	Elémentaires REP+	0	0	35.5	35.5 postes
	Collèges REP	40	28	28	96 postes
	Collèges REP+	0	0	41	41 postes
Postes d'enseignants supplémentaires (en équivalents temps plein)	Scolarisation moins de 3 ans	1	1	0	2 postes
	Plus de maîtres que de classes	2	1	5	8 postes
	Brigades remplacement REP+	0	0	3	3 postes
	Coordination REP ou REP+	0.5	0.5	1	2 postes
	Dispositifs relais (collèges)	0	0	0	0 postes

*les enseignants des réseaux d'éducation prioritaire perçoivent au titre de l'éducation prioritaire une indemnité d'un montant annuel égal à 1 700 euros (REP) ou 2 400 euros (REP+). Le montant cumulé de ces indemnités représente 647 700 euros pour les 3 communes

Indicateurs Education nationale 2015

1. Commune d'Aix en Provence



Effectifs des élèves scolarisés en éducation prioritaire (2014-2015)

NOM DES ECOLES	SIGLE	COMMUNE	CIRCO 2015	BANALES	REP+	REP	Classes ELEM	Classes MAT	Effectif TOTAL
ARENE (APPL)	E.M.A.	AIX-EN-PROVENCE	IEN AIX EST			REP 2015	0	3	82
PAUL ARENE	E.E.PU	AIX-EN-PROVENCE	IEN AIX EST			REP 2015	6	0	155
HENRI WALLON	E.M.PU	AIX-EN-PROVENCE	IEN AIX SUD			REP 2015	0	5	138
HENRI WALLON	E.E.PU	AIX-EN-PROVENCE	IEN AIX SUD			REP 2015	9	0	214
JOSEPH D'ARBAUD	E.M.PU	AIX-EN-PROVENCE	IEN AIX SUD			REP 2015	0	4	108
JOSEPH D'ARBAUD 2	E.E.PU	AIX-EN-PROVENCE	IEN AIX SUD			REP 2015	6	0	137
JULES PAYOT	E.M.PU	AIX-EN-PROVENCE	IEN AIX SUD			REP 2015	0	4	103
JULES PAYOT	E.E.PU	AIX-EN-PROVENCE	IEN AIX SUD			REP 2015	6	0	155
8 écoles							27	16	1092

NOM DES COLLEGES	SIGLE	COMMUNE	BANALES	REP+	REP	Effectif classes ordinaires	Effectif classes SEGPA	Effectif TOTAL
JAS DE BOUFFAN	E.P.L.E.	AIX-EN-PROVENCE			REP 2015	386	109	495

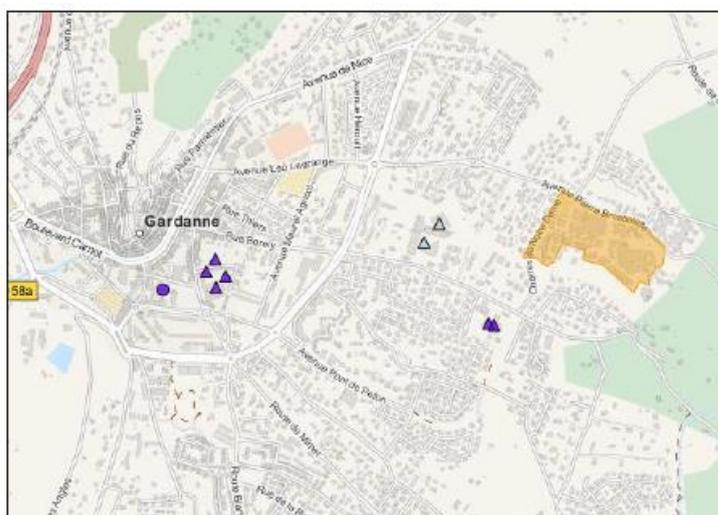
Scolarisation des moins de trois ans et dispositifs « plus de maîtres que de classes » (2014-2015)

NOM DES ECOLES	SIGLE	COMMUNE	CIRCO 2015	REP	Classes de moins de 3 ans	Dispositif « plus de maîtres que de classes »
ARENE (APPL)	E.M.A.	AIX-EN-PROVENCE	IEN AIX EST	REP 2015		
PAUL ARENE	E.E.PU	AIX-EN-PROVENCE	IEN AIX EST	REP 2015		
HENRI WALLON	E.M.PU	AIX-EN-PROVENCE	IEN AIX SUD	REP 2015		
HENRI WALLON	E.E.PU	AIX-EN-PROVENCE	IEN AIX SUD	REP 2015		
JOSEPH D'ARBAUD	E.M.PU	AIX-EN-PROVENCE	IEN AIX SUD	REP 2015		
JOSEPH D'ARBAUD 2	E.E.PU	AIX-EN-PROVENCE	IEN AIX SUD	REP 2015		
JULES PAYOT	E.M.PU	AIX-EN-PROVENCE	IEN AIX SUD	REP 2015		
JULES PAYOT	E.E.PU	AIX-EN-PROVENCE	IEN AIX SUD	REP 2015		

Indicateurs de mesure des écarts de réussite scolaire avec le reste du territoire (2014-2015)

INDICATEURS DU COLLEGE : JAS DE BOUFFAN (AIX EN PROVENCE)		Etablissement	Département	Académie	France
Caractéristiques des élèves	Part des ouvriers et des inactifs dans la population scolaire	55.8	34.6	34.6	35.3
	Pourcentage de titulaires d'une bourse de collège	55.0	---	33.1	27.6
Difficultés scolaires	Pourcentage d'élèves en retard d'un an et plus à l'entrée au collège	20.6	11.3	11.2	10.5
	Note moyenne en contrôle continu au Diplôme National du Brevet	11.3 /20	---	12.8/20	13.1/20
Parcours des élèves	Taux de passage de 3 ^{ème} en 1 ^{ère} année de CAP	5.8	6.7	6.6	4.0
	Taux de passage de 3 ^{ème} en 1 ^{ère} année de BEP ou en 2 ^{ème} Professionnelle	33.3	18.8	18.5	20.0
	Taux de passage de 3 ^{ème} en 2 ^{ème} Générale et technologique	50.7	62.3	61.2	63.0

2. Commune de Gardanne



	Hors EP	Education accompagnée	REP	REP+
Ecoles	△	▲	▲	▲
Collèges	○	●	●	●
Lycées et LP	□	■	■	■

Effectifs des élèves scolarisés en éducation prioritaire (2014-2015)

NOM	SIGLE	COMMUNE	CIRCO 2015	BANALES	REP+	REP	Classes ELEM	Classes MAT	Effectif TOTAL
ALBERT BAYET	E.E.PU	GARDANNE	IEN GARDANNE			REP 2015	5	0	136
BEAU SOLEIL	E.M.PU	GARDANNE	IEN GARDANNE			REP 2015	0	5	145
JACQUES PREVERT	E.E.PU	GARDANNE	IEN GARDANNE			REP 2015	9	0	230
VELINE	E.M.PU	GARDANNE	IEN GARDANNE			REP 2015	0	3	79
CHATEAU PITYY	E.E.PU	GARDANNE	IEN GARDANNE			REP 2015	5	0	135
ELSA TRIOLET	E.M.PU	GARDANNE	IEN GARDANNE			REP 2015	0	4	100
6 écoles							19	12	825

NOM DES COLLEGES	SIGLE	COMMUNE	BANALS	REP+	REP	Effectif classes ordinaires	Effectif classes SEGPA	Effectif TOTAL
GABRIEL PERI	E.P.L.E.	GARDANNE			REP 2015	371	0	371

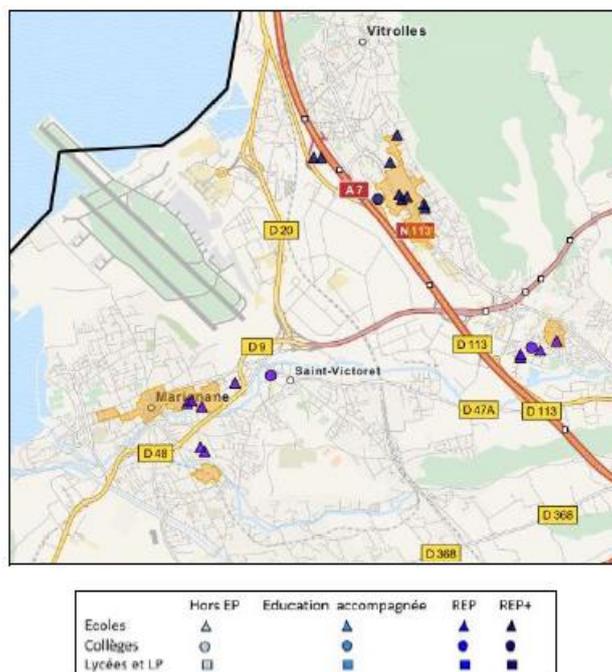
Scolarisation des moins de trois et dispositif « plus de maîtres que de classes » (2014-2015)

NOM	SIGLE	COMMUNE	CIRCO 2015	REP	Classes de moins de 3 ans	Dispositif « plus de maîtres que de classes »
ALBERT BAYET	E.E.PU	GARDANNE	IEN GARDANNE	REP 2015		
BEAU SOLEIL	E.M.PU	GARDANNE	IEN GARDANNE	REP 2015		
JACQUES PREVERT	E.E.PU	GARDANNE	IEN GARDANNE	REP 2015		
VELINE	E.M.PU	GARDANNE	IEN GARDANNE	REP 2015		
CHATEAU PITYY	E.E.PU	GARDANNE	IEN GARDANNE	REP 2015		
ELSA TRIOLET	E.M.PU	GARDANNE	IEN GARDANNE	REP 2015		

Indicateurs de mesure des écarts de réussite scolaire avec le reste du territoire (2014-2015)

INDICATEURS DU COLLEGE : GABRIEL PERI (GARDANNE)		Etablissement	Département	Académie	France
Caractéristiques des élèves	Part des ouvriers et des inactifs dans la population scolaire	44.2	34.6	34.6	35.3
	Pourcentage de titulaires d'une bourse de collège	36.5	---	33.1	27.6
Difficultés scolaires	Pourcentage d'élèves en retard d'un an et plus à l'entrée au collège	8	11.3	11.2	10.5
	Note moyenne en contrôle continu au Diplôme National du Brevet	12.9	---	12.8/20	13.1/20
Parcours des élèves	Taux de passage de 3 ^{ème} en 1 ^{ère} année de CAP	8.5	6.7	6.6	4.0
	Taux de passage de 3 ^{ème} en 1 ^{ère} année de BEP ou en 2 ^{ème} Professionnelle	8.5	18.8	18.5	20.0
	Taux de passage de 3 ^{ème} en 2 ^{ème} Générale et technologique	61	62.3	61.2	63.0

3. Commune de Vitrolles



Effectifs des élèves scolarisés en éducation prioritaire (2014-2015)

NOM	SIGLE	COMMUNE	CIRCO 2015	BANALES	REP+	REP	Classes ELEM	Classes MAT	Effectif TOTAL
GEORGES LAPIERRE	E.M.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES			REP 2015	0	5	122
PABLO PICASSO	E.E.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES			REP 2015	9	0	201
RAIMU	E.M.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES			REP 2015	0	5	128
RAIMU	E.E.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES			REP 2015	9	0	203
JEAN DE LA FONTAINE	E.E.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES		REP+ 2015		5	0	116
JEAN DE LA FONTAINE	E.M.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES		REP+ 2015		0	3	74
JEAN-JACQUES ROUSSEAU	E.E.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES		REP+ 2015		7	0	164
JEAN-JACQUES ROUSSEAU	E.M.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES		REP+ 2015		0	4	97
LOUIS PERGAUD	E.M.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES		REP+ 2015		0	4	97
LUCIE AUBRAC	E.M.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES		REP+ 2015		0	5	126
LUCIE AUBRAC	E.E.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES		REP+ 2015		7	0	149
PAUL CEZANNE	E.M.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES		REP+ 2015		0	3	75
PAUL CEZANNE	E.E.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES		REP+ 2015		11	0	224
13 écoles							48	29	1776

NOM DES COLLEGES	SIGLE	COMMUNE	BANALS	REP+	REP	Effectif classes ordinaires	Effectif classes SEGPA	Effectif TOTAL
CAMILLE CLAUDEL	E.P.L.E				REP 2015	386	0	386
HENRI FABRE	E.P.L.E			REP+2015		502	0	502
2 collèges						888	0	888

Scolarisation des moins de trois ans et dispositifs « plus de maîtres que de classes » (2014-2015)

NOM	SIGLE	COMMUNE	CIRCO 2015	REP+	REP	Classes de moins de 3 ans	Dispositif « plus de maîtres que de classes »
GEORGES LAPIERRE	E.M.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES		REP 2015		
PABLO PICASSO	E.E.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES		REP 2015		
RAIMU	E.M.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES		REP 2015		
RAIMU	E.E.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES		REP 2015		
JEAN DE LA FONTAINE	E.E.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP+ 2015			
JEAN DE LA FONTAINE	E.M.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP+ 2015			
JEAN-JACQUES ROUSSEAU	E.E.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP+ 2015			
JEAN-JACQUES ROUSSEAU	E.M.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP+ 2015			
LOUIS PERGAUD	E.M.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP+ 2015			
LUCIE AUBRAC	E.M.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP+ 2015			
LUCIE AUBRAC	E.E.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP+ 2015			
PAUL CEZANNE	E.M.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP+ 2015			
PAUL CEZANNE	E.E.PU	VITROLLES	IEN VITROLLES	REP+ 2015			

Indicateurs de mesure des écarts de réussite scolaire avec le reste du territoire (2014-2015)

INDICATEURS DU COLLEGE : CAMILLE CLAUDEL (VITROLLES)		Etablissement	Département	Académie	France
Caractéristiques des élèves	Part des ouvriers et des inactifs dans la population scolaire	38.3	34.6	34.6	35.3
	Pourcentage de titulaires d'une bourse de collège	41	---	33.1	27.6
Difficultés scolaires	Pourcentage d'élèves en retard d'un an et plus à l'entrée au collège	18.8	11.3	11.2	10.5
	Note moyenne en contrôle continu au Diplôme National du Brevet	12.9	---	12.8/20	13.1/20
Parcours des élèves	Taux de passage de 3 ^{ème} en 1 ^{ère} année de CAP	11.1	6.7	6.6	4.0
	Taux de passage de 3 ^{ème} en 1 ^{ère} année de BEP ou en 2 ^{nde} Professionnelle	18.9	18.8	18.5	20.0
	Taux de passage de 3 ^{ème} en 2 ^{nde} Générale et technologique	50	62.3	61.2	63.0

INDICATEURS DU COLLEGE : HENRI FABRE (VITROLLES)		Etablissement	Département	Académie	France
Caractéristiques des élèves	Part des ouvriers et des inactifs dans la population scolaire	75.5	34.6	34.6	35.3
	Pourcentage de titulaires d'une bourse de collège	68.9	---	33.1	27.6
Difficultés scolaires	Pourcentage d'élèves en retard d'un an et plus à l'entrée au collège	19.3	11.3	11.2	10.5
	Note moyenne en contrôle continu au Diplôme National du Brevet	10.4	---	12.8/20	13.1/20
Parcours des élèves	Taux de passage de 3 ^{ème} en 1 ^{ère} année de CAP	11.1	6.7	6.6	4.0
	Taux de passage de 3 ^{ème} en 1 ^{ère} année de BEP ou en 2 ^{nde} Professionnelle	27.8	18.8	18.5	20.0
	Taux de passage de 3 ^{ème} en 2 ^{nde} Générale et technologique	43.7	62.3	61.2	63.0

Engagements de la CCIMP

Les inégalités observées aujourd'hui sur le territoire en matière de revenus, d'accès à l'emploi ou à la formation, posent des défis majeurs pour le développement économique de la Métropole Aix Marseille Provence. Agir sur développement économique des secteurs les plus fragiles en les incluant dans les dynamiques métropolitaines, contribuera à renforcer l'attractivité du territoire d'AMP dans son ensemble. C'est pourquoi, la CCIMP, représentant les milieux économiques et œuvrant pour le rayonnement économique du territoire, est un acteur essentiel de la mise en œuvre de la politique de la ville.

La CCIMP pourra mobiliser, au titre du présent contrat ses moyens engagés dans le cadre de ses dispositifs spécifiques, en direction des territoires prioritaires et des publics les plus fragiles. Notamment, la CCIMP s'engage à soutenir le confortement et le développement de l'action de rapprochement entre public et entreprises, ainsi que les actions visant au développement de l'activité économique.

Parmi les **dispositifs existants à amplifier sur les quartiers prioritaires**, la CCIMP pourra:

- Valoriser ses outils d'aide à la création d'entreprise auprès des relais locaux (Pass création, ateliers de la création...), ainsi que ses actions en faveur de l'accès/retour à l'emploi (accompagnement des bénéficiaires du RSA, organisation de rencontres entreprises/demandeurs d'emploi, promotion de l'apprentissage).
- Contribuer au renforcement du tissu commercial et à la professionnalisation des commerçants à travers un accompagnement individuel (aide à l'implantation, primo conseil) et collectif (rendez-vous du commerce).
- Etre un relai essentiel d'information sur les nouveaux dispositifs fiscaux et sociaux en faveur des entreprises (ZFU-TE, exonérations d'impôts locaux pour les commerces de proximité).

Des **actions innovantes et complémentaires** pourront également être engagées **en synergie avec les autres partenaires**. Elles pourraient consister à :

- Prendre en compte les enjeux d'accompagnement à l'emploi dans les grands projets économiques du territoire (French Tech, Henri Fabre...).
- Identifier les besoins en main d'œuvre des entreprises des secteurs prioritaires afin de favoriser une meilleure adéquation entre offre et demande de compétences, et le cas échéant, préconiser des mesures d'adaptation des profils en termes de savoir-faire et savoir-être.

- Faciliter l'accès à la commande publique des entreprises situées dans les quartiers identifiés.
- Former les acteurs de la politique de la ville aux enjeux du développement économique dans un objectif de décloisonnement des « cultures professionnelles » et de mobilisation des nouveaux acteurs du droit commun.

La CCIMP s'engage par ailleurs à désigner les représentants nécessaires pour la tenue des différentes instances techniques, de pilotage et d'évaluation du présent contrat.

CONTRAT DE VILLE COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX 2015 - 2020

